Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Novembre 1885. No. 5.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

L'AUTOMNE.

Salut, bois couronnés d'un reste de ver-
[dure !
Feuillages jaunissants sur les gazons épars !
Salut, derniers beaux jours ! le deuil de la
[nature
Convient à la douleur, et plait à mes re-
[gards.

Oui, dans ces jours d'automne où la na-
[ture expire,
A ses regards voilés je trouve plus d'at-
[traits ;
C'est l'adieu d'un ami, c'est le dernier
[sourire
Des lèvres que la mort va fermer pour
[jamais.

Ainsi, près de quitter l'horizon de la vie,
Pleurant de mes longs jours l'espoir
[évanoui,
Je me retourne encore, et d'un regard
[d'envie
Je contemple ces biens dont je n'ai pas
[joui.

Terre, soleil, vallons, belle et douce na-
[ture,
Je vous dois une larme aux bords de mon
[tombeau !
L'air est si parfumé ! la lumière est si
[pure !
Aux regards d'un mourant le soleil est si
[beau !

Je voudrais maintenant vider jusqu'à la lie
Ce calice mêlé de nectar et de fiel ;
Au fond de cette coupe où je buvais la vie
Peut être restait-il une goutte de miel !

Peut-être l'avenir me gardait-il encore
Un retour de bonheur dont l'espoir est
[perdu !
Peut-être, dans la foule, une âme que
[j'ignore
Aurait compris mon âme, et m'aurait
[répondu !...
La fleur tombe en livrant ses parfums au
[zéphire ;
A la vie, au soleil, ce sont là ses adieux :
Moi, je meurs ; et mon âme, au moment
[qu'elle expire,
S'exhale comme un son triste et mélodieux

LAMARTINE.

LA VACCINATION.

La variole ne compte guère que douze siècles d'existence. Inconnue des Grecs et des Romains, elle nous vient d'Arabie. Apportée en Espagne par les Maures, elle ne tarda pas à envahir les Gaules et l'Italie. La première mention en est faite en 570, Grégoire de Tours est le second écrivain qui en parle ; il donne une description de l'épidémie qui flt des ravages terribles en 580. Il perdit lui-même deux enfants Dagobert et Coldobert, fils de Chilpéric, en moururent.

Les historiens sont muets sur la variole pendant doux siècles ; et c,est vers 742, lorsque les Sarrasins envahirent l'Espagne et la Gaule narbonnaise, que le fléau revint à leur suite ; elle disparut encore, pour revenir avec les croisés, puis s'acclimata définitivement en Europe au quatorzième siècle. Les Européens à leur tour, la portèrent en Amérique. Voilà donc une maladie qui a fait son tour du monde.

Les épidemies de variole ayant été assez nombreuses au dix-huitième siècle, on chercha les moyens de la combattre ; c'est alors qu'est née l'inoculation. Elle consistait à introduire sous l'épiderme une gouttelette de pus pris à une pustule variolique. On communiquait ainsi une variole bénigne, et dans des circonstances favorables. L'inoculation était pratiquée de temps immémorial en Chine et dans les Indes ; de l'Angleterre elle parvint en France, où elle trouva des obstacles à se faire accepter.

Le 27 août 1774, la cour était à Versailles, et le roi Louis XV se plaignait de fièvre, de courbature. Quelques jours après, une variole confluente se manifestait et se terminait le 10 mai par la mort du monarque.

La panique s'empara des grands personnages de la cour, et l'inoculation fut pratiquée sur les membres de la famille royale au chateau de Marly.

Vingt-quatre années après, une autre découverte devait renverser les inoculations. Chargé des inoculations dans les campagnes de Berkeley. Jenner avait remarqué que chez un certain nombre de personnes, elles échouaient complètement, et apprit, par l'opinion publique, qu'une tradition populaire considérait comme préservées de la variole toutes les personnes qui, en trayant les vaches affectées du cowpox, avaient contracté les pustules de cette maladie. Ce fut pour lui un trait de lumière ; il en conclut que ces pustules étaient un véritable préservatif de la variole. En deux années, la découverte de Jenner se répandit partout, et en 1800 la vaccination était pour la première fois pratiquée en France. Bientôt elle fut générale.

Sennes avait annoncé, et on crut avec lui et après lui, que la vaccination aurait une immunité absolue. Il faut revenir de cette opinion et admettre que la vaccination ne préserve d'une manière certaine et générale que pendant un temps qu'on peut fixer à environ quinze années.

Maintenant, est-il établi que le virus (vaccin) dégénère ? ce qui serait conforme aux lois ordinaire de la nature. Si le vérus dégénère il faut le régénérer, il faut l'aller reprendre à sa source aussi souvent que possible, il faut demander à la vache son cowpox factice inoculé, et il ne faut pas comme on a fait en 1870, où le vaccin humain faisait défaut, faire appel au vaccin cultivé de génisses qui ne sont pas laitières ou de jeunes taureaux.

Quand on rencontre une vache ayant un cowpox spontané, qu'on en profite, qu'on pratique la vaccination de bras à bras, avec le vaccin d'enfant pris du sixième ou septième jour. Qu'on ne vaccine pas les enfants avant le quatrième ou cinquième mois ; on agira ainsi dans les conditions les plus avantageuses. Si des accidents se sont produits, c'est parce qu'on s'est éloigné de ces règles, qn'on a fait de mauvais choix qu'on a mal opéré, par exemple, en demandant à la pustule son sang et non son virus seul.

La vaccine, comme toutes les bonnes choses, a eu ses détracteurs. On est venu l'accuser de déplacer la mortalité en favorisant d'autres maladies, la scarlatine, la rougeole, arguments spéciaux qui ne reposent sur aucune donnée certaine. La vaccine ne ferait-elle que reculer ou déplacer la mortalité, que prévenir les cicatrices de la variole, les ophtalmies, que faire vivre jusqu'à l'âge adulte ceux que la variole enlèverait dès l'enfance, elle aurait déjà rendu un assez grand service à l'humanité. Du reste en considérant l'état sanitaire général de notre pays, on ne trouve aucune raison de s'alarmer et de croire à une augmentation d'épidémies de variole.

Parents, vaccinez donc vos enfants avec soin et avec confiance.

Le Sorellois.

PREDICTIONS.

Le capitaine Delauneg, qui s'est rendu célèbre pour avoir prédit deux ans à l'avance, la date précise du tremblement de terre de Java, vient de publier son almanach prophétique pour 1886. Il parait que nous allons avoir une véritable année terrible. Les tremblements de terre vont se faire sentir pendant les trois quarts de l'année. Le mois de mai est particulièrement à redouter, et durant ces trente et un jours les trois premiers seront particulièrement dangereux. Notre planète, dit l'anteur est sujette à des écarts de tenue tous les vingt-huit ans, et c'est l'année prochaine que tombe l'époque fatidique.

Le savant capitaine exprime aussi l'opinion que les perturbations cosmiques sont généralement accompagnées de graves et dangereux événements politiques, il a même inventé un mot pour exprimer cette relation ; il l'appelle "matéoropsychologie."

Saturne va probablement sacrifier un anneau pour en faire une comète dont l'éclat éclipsera celle de 1853.

Ainsi, l'année prochaine nous promet des émotions pour tous les goûts.

LA CRISE EN ORIENT.

Est-ce la guerre ? Les rumeurs qui viennent de l'Europe orientale sont fort confuses, et ce qu'on y démêle de plus clair, c'est que le mouvement de cohésion de la Bulgaire et de la Roumélie a mis en ébullition toutes les petites souverainetés et fractions de souverainetés de cette Babel politique. Chacune considère comme un amoindrissement personnel l'agrandissement, ou plutôt l'accroissement de force qui résultera pour la Bulgarie de l'union des deux partis dont elle se compose, et reclame des compensations, sauf à les prendre de force si elles ne sont pas concédées de bonne volonté. Il va sans dire que ces compensations sont demandées aux dépens du sultan, et du train dont marchent les choses, il ne restera bientôt plus à celui-ci un pied carré de territoire au Sud des Balkans,

La Turquie tiraillée de toutes parts entre les larrons, petits et grands, qui aspirent à la dépouiller, est obsédée en outre par des protecteurs implacables qui lui mettent le couteau sur la gorge en lui demandant son amitié. La situation du sultan est en vérité la plus misérable du monde, et l'Angleterre est très-touchée de sa misère, pour cause. Elle aurait grand besoin de l'alliance du sultan ; elle en aurait besoin pour l'Egypte ; elle en aurait besoin pour l'Inde et pour toutes les éventualités que peut faire naître l'état perplexe de sa politique. Mais ces désirs sont contrecarrés par une infinité de raisons. La première c'est que le sultan n'est pas libre de disposer de son alliance ; la seconde c'est que s'il en était libre, il regarderait à deux fois avant de la donner à l'Angleterre ; la troisième c'est que s'il la lui donnait elle lui causerait probablement plus d'embarras qu'elle ne lui rendrait de services, et cela parce qu'elle ne représenterait qu'une valeur négative. Il parait, en effet, que le sultan par suite de l'incurie de ses ministres. est virtuellement désarmé, tandis qu'autour de lui tous ses voisins sont là sabre au poing, mèche allumée, tout prêts à fondre sur lui au premier signal. L'union de la Bulgarie et de la Roumélie est faite ; la Serbie est hérissée de baïonnettes ; la Roumanie est sur pied ; la Grèce elle-même n'attend que son heure pour s'arrondir ; en outre l'Albanie et la Macédoine se soulèvent ; et le sultan pris au dépourvu, est obligé d'improviser une armée à l'heure d'entrer en campagne-

Pendant ce temps, les ambassadeurs des puissances à Constantinople confèrent pour trouver le moyen de contenir tous ces éléments et de rétablir l'équilibre qui s'écroule. Suivant une dépêche de Londres, l'opinion répandue dans les capitales de l'Europe est qu'il ne faut qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres, et que la crise orientale touche à une explosion. La guerre, dit-on, est inévitable. Un conflit peut naître d'un instant à l'autre entre les Bulgares et les Rouméliotes d'une part et les Turcs de l'autre, et une fois la guerre allumée, il ne sera plus possible de la localiser, tant il y a d'intérêts et de convoitises en jeu. Il y a aussi des acteurs secondaires qui peuvent jouer un grand rôle dans l'imprévu, notamment l'attitude de la Serbie ; celle-ci énergiquement hostile à l'union de la Bulgarie et de la Roumélie, lève des troupes et emprunte quinze millions de francs pour ses armements. Il y a aussi bien des inconnus dans l'attitude possible du czar en dehors du concert des puissances. Partout enfin c'est l'incertain et l'imprévu qui dominent la situation.

La seule conjecture plausible, tont bien considéré, c'est que la conférence de Constantinople, à

laquelle présidera, espérons-le, un désir unanime de paix, protestera en principe contre la révolution de Ronmélie comme constituant une violation flagrante du traité de Berlin, mais, après cette protestation pour la forme, la conférence acceptera le fait accompli en l'entourant de garanties pour empêcher qu'il ne serve de précédent. Il n'y aurait point de dificultés sérieuses à ce dénouement, n'était l'ambition d'agrandissement qui s'est emparée de tous les petits Etats de la presqu'ile des Balkans, qu'il ne sera pas possible de satisfaire, et dont il faudra calmer les convoitises. Nous disons calmer et non étouffer, car, quelque soit le résultat, ce ne sera jamais qu'un replâtrage provisoire, et nul ne saurait prévoir quand viendra le dénouement définitif, c'est-à-dire la liquidation finale de l'empire ottoman.—*Le Canadien*, Qué.

Le Manitoba.

Jeudi, 5 Novembre 1885.

ENCORE "L'ELECTEUR."

L'Electeur du 6 novembre dit que *Le Manitoba* "*ne parle plus dans un temps où les Métis ont le plus besoin de son secours.*"

Quand un journal comme *L'Electeur* est pris en flagrant délit de faussaire en écritures publiques, d'après l'aveu cynique qu'il en fait lui-même, il n'est pas nécessaire de se défendre contre ses accusations. *L'Electeur* a fabriqué une lettre, il a faussé une vingtaine de signatures, et la lettre elle-même aurait pu faire un tort considérable à ceux auxquels il l'attribuait. Quand on peut faire de pareils actes, répudiés par le véritable journaliste, à quelque parti qu'il appartienne, les accusations gratuites ne coûtent pas. Mentons, mentons toujours, il en restera quelque chose,—ces tristes paroles semblent fort accréditées auprès de *L'Electeur*.

Nous sympathisons avec nos malheureux compatriotes qui sont sur le fait d'une terrible sentence et qui gémissent dans les cachots. Nous n'avons négligé et ne négligerons aucune occasion de leur être utile, mais nous nous abstiendrons des violences de langage, des accusations injustes et des fabrications qui au lieu de servir à une cause ne peuvent que lui nuire.

L'Electeur peut en prendre son parti, il ne nous provoquera pas à la violence. Que d'un autre côté, les amis des Métis et les Métis euxmêmes continuent d'être persuadés que nous leur sommes dévoués, et qu'aucune considération au monde ne nous fera dévier du devoir que nous impose notre qualité d'organe de la population d'origine française de Manitoba et du Nord-Ouest.

MESURES PREVENTIVES.

Nous constatons avec plaisir que le gouvernement de cette Province vient d'adopter des mesures qui, nous en sommes convaincus, seront efficaces pour empêcher le fléau de la petite vérole de s'introduire parmi nous.

Nous sommes d'avis, avec tout le monde croyons-nous, que l'on ne saurait prendre trop de précautions pour prévenir cette épidémie qui a déjà fait tant de ravages dans l'Est, Montréal, la métropole commerciale du Canada, voit ses affaires paralysées, sa population alarmée, pour ne pas dire plus, et tout le mal vient de la contagion que les autorités de Manitoba veulent prévenir aujourd'hui.

Que l'on remarque bien cependant, que nous ne voulons pas dire que les autorités de Montréal n'aient pas fait tout ce qui dépendaient d'elles pour combattre l'épidémie, au contraire. Cette cité a été malheureusement la première attaquée, et le mal était déjà fait lorsque l'on s'en est aperçu. Personne n'est à blâmer.

Mais nous, qui voyons les ravages de la petite vérole dans l'Est, nous n'aurions aucune excuse de ne pas prendre toutes les mesures préventives en notre pouvoir.

Le gouvernement local a décidé que tous les passagers venant des Etats-Unis et du Canada, qui ne pourraient produire un certificat de vaccination récente doivent être vaccinés ou sinon être mis en quarantaine. Des officiers de santé ont été nommés à cette fin.

Nous ne saurions trop féliciter le gouvernement et surtout le département de l'Agriculture, Statistiques et Santé de sa conduite en cette occurrence, car, mieux vaut prévenir le mal surtout un mal comme celui qui nous menace, que le subir.

Rappelons-nous 1882-83. Peut-être n'aurions-nous pas eu à déplorer tant de pertes de vie, et à encourir tant de dépenses, si on avait pu se prémunir contre ce fléau. Somme toute, n'est-ce pas un passager venant de l'Est qui nous l'a importé ici.

Nous conseillons fortement à tous de se faire vacciner, toutes les facilités sont offertes. N'allons pas dire que ce remède ne vaut rien, son efficacité est reconnu par trop d'autorités compétentes pour pouvoir la révoquer en doute.

Voici une liste des médecins inspecteurs nommés pour vacciner sur les chemins de fer :—

Entre Saint-Vincent et Emerson, Dr Cameron, d'Emerson.

Entre Selkirk-Est et Winnipeg, Dr Sutherland, de Winnipeg.

Entre Neche et Gretna, Dr Lambert, de Saint-Boniface.

COMMENT NE PAS S'ETONNER.

On s'étonne au milieu de nous de certains propos que l'on prête à certain magistrat stipendiaire du Nord-Ouest, et qui, s'ils étaient vrais, feraient peu d'honneur à leur auteur.

Que le brave homme ait eu frayeur mortelle, cela se comprend, et tous ceux qui l'ont vu à son arrivée à Winnipeg le printemps dernier, ont pu constater que ses regards comme le reste de sa personne étaient en fuite; mais, ce ne serait pas une raison pour promettre d'envoyer à l'échafaud ou au pénitencier tous ceux qui paraîtront devant lui.

Et le brave magistrat a jusqu'aujourd'hui tenu parole.

La pénible nécessité de condamner doit peser lourdement sur le cœur d'un magistrat intègre, et il ne faut pas à l'avance se féliciter qu'on va avoir la chance de donner cours à des idées préconçues ou à des sentiments illégitimement surexcités.

Faut-il que notre pauvre terre du Nord-Ouest ait à goûter tous les fruits les plus amers qui se mûrissent ailleurs !

Dans les Paroisses Francaises.

L'Hon. M. White, ministre de l'intérieur, ira jusqu'à Saint-Jean-Baptiste demain avec l'Hon. M. Royal. Tous ceux qui ont des plaintes à faire devront profiter de la présence de l'Hon. Ministre pour les exposer.

Nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de donner un aperçu des griefs de la population de cette partie de la province.

Bien que depuis quinze ans, il y ait eu trois ou quatre commissions de nommées, que des arpentages aient été faits, que maintes et maintes requêtes aient été envoyées à Ottawa, l'on peut dire que de tout Manitoba, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Lorette, Sainte-Anne, en un mot, toutes les paroisses françaises—qui, pour le dire en passant, sont les plus vieilles paroissés de la province,—sont à peu près les seules où il reste encore une foule de patentes à émaner. C'est pénible à constater.

Un fait sur lequel nous désirons attirer l'attention toute spéciale des autorités, c'est que tout le long de la Rivière Rouge, à partir de Winnipeg jusqu'aux frontières, le prix des terres est fixé à $5.00 de l'acre. Or, pour qui s'y connaît, il serait ridicule de prétendre que les terrains du côté est ont une aussi grande valeur que ceux du côté ouest.

Pourquoi le prix des terrains ne serait-il pas celui de la valeur réelle? Payer $5.00 de l'acre serait dans plusieurs cas la ruine du colon.

Une autre question à considérer sérieusement, ce sont les malversations du fameux Lang. Dans nombre de cas, il y a eu des décisions qui sans être tout-à-fait illégales, ont été très-injustes, et sont la cause de mécontentements fort prononcés dans certains endroits.

Ce sont là les principaux griefs des colons. Nous ne doutons pas que l'Hon. Ministre de l'Intérieur ne fasse dans cette partie du pays ce qu'il a fait ailleurs; il écoutera les plaintes qui seront portées et fera en sorte que justice soit rendue à qui de droit.

Mgr TACHE A BRANDON.

Mgr Taché est allé à Brandon lundi dernier. Dans la journée de mardi Sa Grandeur a confirmé 14 enfants et a visité l'école qui compte 80 élèves dont 70 sont très-assidus.

Cette école est tenue par les dévoués SS. de Jésus-Marie qui justifient en Amérique la réputation dont elles jouissent en Europe d'être éminemment qualifiées pour l'enseignement.

Mgr est revenu samedi soir.

NOUVEAU SURSIS.

Le terrible jour de l'exécution avait été fixé à mardi; on annonce qu'un nouveau sursis a été donné jusqu'à lundi prochain, le 16 courant.

La commission de médecins dont nous annoncions la nomination la semaine dernière, est un fait accompli. Le Dr Valade d'Ottawa et le Dr Lavel de Kington, forment avec le Dr Jukes de la prison de Régina cette commission médicale.

Le résultat final, dit-on, dépendra de cette commission qui ayant fait son examen vendredi, samedi et dimanche derniers doit avoir eu le temps de faire son rapport à Ottawa puisque l'un de ses membres le Dr Valade est passé lundi soir à Winnipeg en route pour la capitale.

Nous comprenons les cruelles angoisses de la victime et de sa respectable famille, et dans l'impossibilité de faire plus nous leur offrons nos sympathies.

LA MUNICIPALITE DE SAINT-NORBERT vs. CLOUTIER.

Jugement a été rendu en cette cause le 9 courant. L'arbitre a émané un ordre rejetant la plainte, et il a jugé que M. Lavallée, préfet de la municipalité de Saint-Norbert, n'avait pas le droit de faire prendre des procédures contre M. Cloutier parce que la résolution passée par le conseil ne lui conférait pas ce pouvoir.

PRISONNIERS POLITIQUES.

De nouveaux prisonniers sont envoyés de semaine en semaine au pénitencier. Le nombre en est déjà beaucoup trop grand, et nous espérons que le moment ne doit pas être loin où les autorités donneront grâce à la plupart de ces infortunés.

Pas un homme sensé dans le pays ne trouvera à redire à cet acte de clémence, et ces mêmes hommes sensés le demandent avec nous.

La leçon n'a-t-elle pas été assez sévère? Des femmes et des enfants sans pain seraient-ils seuls à implorer les autorités qu'on devrait s'empresser de se rendre à leurs supplications. Et il n'en manque pas dans la vallée de la Saskatchewan. Qui pourrait nier que pareille action de la part du gouvernement n'aurait pas des effets salutaires?

NAUFRAGE DE "L'ALGOMA."

A quatre heures a.m., samedi matin, le steamer *Algoma* de la compagnie du Pacifique qui avec l'*Alberta* et l'*Athabasca* voyageait entre Port Arthur et Owen Sound, a fait naufrage sur l'île Royale, Lac Supérieur. Parti d'Owen Sound le 5 courant avec une cargaison générale et environ une cinquantaine de passagers, le voyage fut assez heureux au départ. Une forte bourrasque accompagnée de neige vint assaillir le vaisseau dans la nuit de vendredi à samedi, et à 4 heures a. m., il allait s'effondrer sur les rochers de l'île Royale située à environ 50 milles de Port Arthur.

Les passagers et une grande partie de l'équipage étaient au lit lorsque l'accident eut lieu. Inutile d'essayer de décrire la scène de désolation qui suivit. Parmi les passagers, il y avait plusieurs femmes et plusieurs enfants, on imagine le désespoir de ces malheureux. Les ténèbres profondes et la furie de la tempête rendaient encore cette scène plus affreuse, et ont paralysé les efforts et le dévouement du capitaine, de son équipage et des passagers. Vingt minutes après avoir frappé le rocher, l'avant du bateau s'effondrait sous les flots engloutissant un grand nombre de victimes. Quelques instants après, l'arrière du vaisseau fut poussé sur les rochers et les survivants, ceux que le froid et la fatigue n'avaient pas épuisés, se réfugièrent à l'extrême arrière. Exposés au froid, manquant de nourriture, ils dûrent attendre dans cette cruelle position, jusqu'à lundi matin à 10 heures, où ils furent secourus par des pêcheurs qui avaient aperçu leurs signaux de détresse.

Ces braves gens transportèrent les naufragés sur l'île Royale où les soins les plus empressés leur furent prodigués. Les pêcheurs firent de ssignaux au vapeur *Athabasca* de la même ligne, qui passait à environ dix milles de l'île, en route pour Port Arthur. Le capitaine Foote, s'empressa d'aller à la rescousse, et, quelques instants après, tous étaient en sûreté sur l'*Athabasca*.

Comme nous l'avons dit, sur près de cinquante passagers et tout l'équipage, il ne reste à peu près que quinze survivants.

Ce sinistre a causé beaucoup d'émoi à Winnipeg et à Saint-Boniface, où un grand nombre de personnes ayant déjà fait la traversée sur les steamers de la compagnie du Pacifique. M. W. Higgins et Madame Dudgeon et deux enfants, de Winnipeg, sont au nombre des noyés.

Parmi les survivants plusieurs sont blessés et tous ont eu cruellement à souffrir des heures d'angoisse et de misère qu'ils ont eu à passer avant d'être secourus.

BANQUET A SIR A. P. CARON ET A L'HON. M. THOS. WHITE.

Le banquet donné aux Honorables Ministres de la Milice et de l'Intérieur mardi soir à l'hôtel Mackenzie, a décidément été un succès. Environ deux cent cinquante conservateurs assistaient à ce banquet. Le fauteuil de la présidence était occupé par M. W. B. Scarth, président de l'association libérale-conservatrice. MM. Mulholland et Howell agissaient comme vice-présidents.

Les santés ordinaires furent proposées et bues avec entrain. Les hôtes furent très-heureux dans leurs réponses respectives.

Sir A. P. Caron parle de sa première visite dans la province en 1882. Il avait constaté avec étonnement les progrès rapides de notre jeune cité, et il est heureux de pouvoir dire que les évènements n'ont pas trompé les espérances que l'on fondait alors sur l'avenir de la province en général et de Winnipeg en particulier.

Il est heureux, ajoute-t-il, de faire sa seconde visite en compagnie de l'hon. M. White, dont il a salué avec plaisir l'entrée dans le cabinet fédéral.

Sir A. P. Caron parle ensuite de la récente rébellion. Il dit qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour améliorer la position et donner du comfort à ceux à qui a incombé le douloureux devoir d'étouffer l'insurrection. Si, comme il l'espère, les soldats sont satisfaits de sa sollicitude, de son côté, il est fier de la milice canadienne, et il sait maintenant ce qu'elle vaut et jusqu'à quel point l'on peut compter sur elle; elle a fait ses preuves.

Puis, il dit quelques mots de l'œuvre gigantesque du Pacifique qui vient d'être terminé.

L'Hon. M. White après quelques paroles d'introduction, parla de son récent voyage dans l'Ouest, et il n'a que des éloges à décerner à la population de cette contrée qui est appelée à un grand avenir. Il vante l'intelligence, l'industrie et l'hospitalité des colons. Les griefs que l'on a trop souvent prêtés à ces braves citoyens ont été de beaucoup exagérés. Il peut en parler en connaissance de cause, ayant vu par lui-même, et le but de son voyage étant de s'assurer de ces griefs. Dans plusieurs endroits les griefs dont on se plaignait avaient un caractère purement local, et ne roulaient que sur des questions de détail.

Puis il termina en disant que malgré ce qu'aurait pu en dire les journaux, le parti conservateur est plus fort que jamais.

L'Hon. M. Norquay répondit à la santé proposée à la Législature locale, avec l'éloquence que chacun lui reconnaît.

Après avoir bu à la Presse et aux Dames, les convives se séparèrent enchantés de la fête.

LA PRESSE ET L'HON. M. WHITE.

Le banquet que l'Association de la Presse de Manitoba a offert à l'Hon. M. Thomas White, ministre de l'Intérieur, a décidément été un succès.

Dans le journalisme depuis plus de 30 ans, M. White a su s'acquérir et conserver l'estime des membres de sa profession; par conséquent, rien d'étonnant que la réunion des journalistes, samedi soir dans les salles à dîner du Pacifique Canadien à Winnipeg, ait été nombreuse. Tous voulaient honorer un des leurs, tous voulaient rendre hommage au mérite.

Vers neuf heures et demie l'on se mit à table. Le fauteuil de la présidence était occupé par le Capt. Clarke du *North West Farmer*; il avait à sa droite l'hôte de la soirée et à sa gauche M. Taylor consul des Etats-Unis, un ancien journaliste. M. Preston du *Manitoban* agissait comme vice-président, et parmi les journalistes présents l'on remarquait le Major McGibbon et M. H. Lawson, de la presse de Montréal, et MM. G. Ham, W. E. McLellan, A. McNee, R. L. Richardson, C. B. Keenlyside, Geo. A. Flinn, F. McGuire, W. T. Thompson, Geo. B. Brooks, Jas. Steen, Thos. Spence, Ed. Trudel, J. P. Robertson, J. J. Chaddock, D. L. McIntyre, A. J. Belch, Geo. Beautillier, W. Dennis, etc.

Après avoir fait honneur à l'excellent menu qui fut servi, et ce, d'autant plus que la belle musique des frères Marotta venait égayer les convives, l'on commença à boire les différentes santés.

"A la Reine,"—Tout le monde fit honneur à ce toast et les musiciens firent résonner le *God Save the Queen*.

M. le Consul Taylor répondit ensuite à la santé "Au Président des Etats-Unis," proposée en termes très heureux par M. Prestou.

NOTRE HÔTE.

En portant ce toast, le président fit allusion à la belle et longue carrière de M. White comme journaliste. Il dit que la haute dignité à laquelle il était parvenu, non-seulement était un honneur pour la profession, mais encore un encouragement pour les jeunes membres de la presse qui devaient travailler avec constance et persévérance à la réalisation de leurs légitimes aspirations.

Lorsque l'Hon. M. White se leva pour répondre, il fut accueillie par des applaudissements prolongés.

En résumé, il dit qu'il était très sensible à l'honneur que lui faisaient les journalistes de cette partie du Canada en lui offrant un banquet. Il dit que rien ne pouvait le toucher davantage que ces expressions de respect de la part de ses confrères en journalisme. Depuis 33 ans, c'est-à-dire 1852, il avait été constamment occupé comme journaliste. Attaché d'abord à la rédaction de la *Gazette de Québec*, le premier journal qui ait été publié en Canada, il était entré ensuite à la *Montreal Gazette* le second journal qui ait paru, et qu'il avait quitté pour la position qu'il a aujourd'hui. C'est avec plaisir et satisfaction qu'il avait commencé et fini sa carrière de journaliste avec les deux premiers journaux du pays.

Après avoir fait brièvement l'histoire du journalisme au Canada, et dit que c'était pour lui un sujet d'étonnement de voir tant de journaux publiés au Nord-Ouest, l'hon. Ministre termina en donnant à tous ceux qui étaient présents l'assurance de son respect pour tous les journalistes du Canada à quelque parti qu'ils pussent appartenir. Il s'en retournait à Ottawa avec l'intention d'avoir à l'avenir moins de règlements pour les terres de l'Ouest, plus de facilité pour le colon qui voudra s'établir sur un *homestead* et moins de chance pour les spéculateurs d'accaparer les terrains.

Après avoir remercié de nouveau l'Association de la Presse de Manitoba pour l'honneur qu'elle lui avait fait, M. White reprit son siège au milieu de vifs applaudissements.

L'on but ensuite avec enthousiasme "Aux journalistes de Manitoba." Furent appelés à répondre à cette santé MM. McLellan du *Free Press*, Ham du *Manitoban*, Thompson du *News*, Trudel du *Manitoba*, et Brooks du *Siftings*.

M. R. L. Richardson fut appelé à chanter une chanson ce qu'il fit de manière à lui attirer de chaleureux applaudissements.

Après que M. Jas. Steen, eut répondu "Au journalisme commercial," et que l'hôte de la soirée eut invité tout le monde à boire à la santé du président, le Capt. Clarke, l'on chanta en chœur *Auld Lang Syner* et l'on se dispersa.

LES ASSISES.

Mardi à midi, Son Honneur le Juge en Chef Wallbridge faisait à Winnipeg l'ouverture des assises pour le district judiciaire de l'est.

Furent assermentés grands jurés MM. W. B. Scarth (chef), M. Goulet, F. Létourneau, F. Jean, J. Bégin, F. Gingras, J. Campeau, Robert Gunn, T. Dunlop, W. Henderson, G. F. Galt, H. S. Snow, J. Ross, D. Linklater, E. Maycock et O. B. Harvey.

Après l'adresse du juge, les jurés se retirèrent pour considérer les différentes accusations et rapportèrent les verdicts suivants :—

La Reine vs John B. Leblanc alias John White, alias Joseph Brown.—Accusation fondée pour vol de bestiaux.

La Reine vs Andrew Elliott, alias Wm. McCornick.—Accusation fondée pour vol de bestiaux.

La Reine vs Daniel Tyler Castle.—Accusation fondée pour vol de bestiaux.

La Reine vs Alexander Richard.—Accusation pour vol avec effraction.—Ignoramus.

La Reine vs Wm. H. Barry et Edwrrd McKeown.—Accusation fondée pour s'être battus.

Vendredi matin, à la cathédrale était chanté le service anniversaire de George-Emile, enfant de l'Hon. M. LaRivière. M. l'abbé A. Dugas, curé, officiait étant assisté de M. l'abbé Messier et de M. Gillies. Mgr l'Archevêque était présent entouré d'un nombreux clergé; l'on remarqua aussi la présence des élèves du pensionnat et du collége et bon nombre d'autres personnes. Le chœur rendit très-bien la messe de requiem.

DISCOURS DE LORD LANSDOWNE A WINNIPEG.

(*Suite.*)

Je crains de parler des Etats-Unis en présence de mon ami M. le consul Taylor, mais à moins que nos informations ne soient pas précises, il paraîtrait que, dans une grande partie de l'Union, le sol qui nous fournit la plus forte quantité de notre blé et de notre fleur, donnerait des signes d'épuisement et que son rendement diminuerait chaque année. La production de ce sol est maintenant d'un peu plus de trois minots par acre, et il ne faut pas oublier que la terre donnée gratis aux Etats-Unis est une question du passé. Si nous comparons la position du colon canadien avec sa concession gratuite de terre, son sol inépuisable et un rendement qui, sans être trop téméraire, représente une proportion de vingt minots par acre, avec la position de son rival qui, aux Etats, ne récolte que 12 à 13 minots et cela sur une terre qu'il a fouillé sans merci depuis nombre d'années, je ne crois pas que le canadien puisse témoigner la moindre anxiété quant aux résultats. (Vifs applaudissements.)

Je l'ai entendu de mes propres oreilles et je tiens d'une très-bonne autorité, que dans l'Inde Anglaise, qui est la suivante sur la liste, les moissons ont à peine payé le prix qu'elles ont coûté. Avec une abondance de sol fertile, ayant à leur disposition toutes les machines aratoires nécessaires, pouvant communiquer facilement par chemin de fer avec les grands centres de commerce, vos cultivateurs semblent posséder toutes les chances possibles de succès, et je serais surpris si, avant dix années révolues, la crainte du bas prix et des gelées précoces ne fût pas à jamais qu'un souvenir du passé. (Salves d'applaudissements.)

Mais, Messieurs, je fais fausse route et pourtant il faut bien que je continue mon voyage. Je crains de vous ennuyer.

Nous avons passé une journée fort paisible à Brandon, petite ville qui croît rapidement, et dont j'ai eu l'occasion de revoir un peu du voisinage hier même. De là, nous nous sommes rendus à la ferme Bell à Indian Head, et nous y avons passé une journée très-agréable et très-intéressante. Je n'entends pas vous infliger un compte-rendu de tout ce que nous y avons vu, d'abord, parceque d'autres visiteurs vous en ont donné bien auparavant une description détaillée et précise. En second lieu, parceque je ne crois pas qu'aucun argument basé sur l'expérience que la ferme Bell a acquise, là où la culture du blé se fait à des conditions, avec des moyens et une facilité si grande de communication aux stations de chemin de fer,—avantages que peu de cultivateurs du Manitoba possèdent,—puisse se rapporter en général à la culture du blé dans ce pays. (Vifs applaudissements.) D'ailleurs, je serais fâché de prédire pour l'avenir de ce pays, rien de mieux qu'un immense champ de blé sur lequel les têtes ne seraient pas beaucoup plus nombreuses que les moissonneuses. J'exprime cette opinion-ci, parceque dans le véritable sens du mot "la culture du blé n'est pas l'exploitation d'une terre," et peu importe la grande fertilité du sol, je doute beaucoup qu'il rapporte une moisson continue de blé, sans quelqu'éventualité désastreuse. Si j'avais à vous faire une description de l'avenir que je souhaite à ce pays, je vous dirais que mon vœu est de le voir un jour ressembler à une partie de la Province d'Ontario, à travers laquelle j'ai eu dernièrement le plaisir de passer, un district divisé en fermes d'une grandeur moyenne, pourvues de *homesteads* confortables et les fermiers livrés à une culture variée. (Applaudissements prolongés.) Je ne vois pas pourquoi le Manitoba n'adopterait pas en principe le même système d'agriculture que celui d'Ontario-Ouest.

Laissant Indian Head, nous avons fait une jolie excursion au magnifique Lac Qu'Appelle, où m'a été donné le plaisir de voir un certain nombre de jeunes sauvages fort intelligents, recevant une bonne éducation sous la douce snrveillance du Rév. Père Hugonnard. Du Fort Qu'Appelle, nous nous sommes dirigés vers la station où nous sommes remontés en chemin de fer, après une promenade qui aurait été certainement plus agréable n'eussions-nous pas perdu notre route précisément avant le soir et passé beaucoup de temps à la retrouver. L'on m'avait souvent dit que je serais particulièrement frappé par la vaste étendue de vos provinces, mais je dois l'avouer qu'elles m'ont paru en cette occasion surtout deux ou trois fois trop vastes pour notre commodité personnelle. (Eclats de rire.)

De là, nous avons pris la route de Régina et avons aussi passé dans la capitale des Territoires du Nord-Ouest une journée très-agréable, où il nous fût donné un accueil non moins cordial que celui que vous daignez nous offrir en ce moment. Nous nous sommes dirigés alors plus vers l'ouest jusqu'à un endroit nommé Dunmore que nous avons laissé pour nous rendre à Lethbridge sur une nouvelle ligne récemment construite par la compagnie Galt. Là nous nous sommes renseignés au sujet d'une industrie dont le développement sera de nature à produire un effet bien marqué dans l'avancement de cette partie de la Puissance. Dans la vallée de Lethbridge et aux environs, semblerait être enfoui une immense quantité d'excellent charbon qui pourrait donner le confort et réchauffer des milliers de familles canadiennes, et dont la découverte devrait faire taire à jamais la critique sévère de ceux qui ont l'habitude de décrire le climat du Nord Ouest comme exceptionnellement dur, et le pays comme ne possédant pas de combustibles. (Grands applaudissements.) Dans ce district seul, il y a, d'après le dernier rapport géologique, à peu près 150,000,000 tonnes d'excellent charbon. Nous avons laissé à Lethbridge la ligne de chemin de fer pour quelque temps, et pris en échange une monture qui est pour moi bien plus agréable, un bon cheval "*brancho*." Le premier jour de notre course, nous avons eu l'occasion, grâce à l'affabilité de MM. I. G. Baker & Cie., de voir l'un de leurs immenses troupeaux de bêtes à cornes, et d'admirer les prouesses que des (*cowboys*) savent si bien remplir à cheval et avec le lasso. Nous terminâmes la journée par un long et intéressant *pow-wow* avec la tribu Indienne du Sang, et nous campions le soir à un joli endroit tout près de leur réserve. Le jour suivant, nous précipitions notre course, toujours à cheval, jusqu'au fameu ranche Cochrane.

Nous étions maintenant en vue du magnifique panorama que présentent les Montagnes Rocheuses, et je voudrais ici posséder toute l'habileté requise afin de vous présenter un tableau tel que vous puissiez avoir une idée du coup d'œil qui frappa nos regards au moment où, peu avant le lever du soleil, nous contemplions par devers nous comme dans une espèce d'amphithéâtre fourni par la nature et entouré de collines ondulées, grassement couvertes de ce gazon nutritif du pays, un immense troupeau contenant à peu près 5,000 animaux, qu'on avait réuni dans ce lieu en l'honneur de notre visite. Chez la grande majorité de ces animaux, il était facile de tracer le bon résultat obtenu par l'introduction d'une qualité supérieure d'animaux mâles. L'on voyait, parmi le troupeau, un certain nombre de bœufs portant la marque distinctive de leur race, et il ne fallait pas un œil bien scrutateur pour constater l'amélioration obtenue dans la race par le choix judicieux de bœufs à courtes cornes, par les Angus et Hereford sans cornes, que nous voyions entourés d'un certain groupe de leurs femelles. Le coup d'œil était à la fois frappant et remarquable, d'autant plus que sur ce troupeau d'animaux appartenant à la race canadienne, à peine quelques-uns ont été transportés en Europe, la majeure partie étant requise ici pour subvenir aux besoins des sauvages et pour rencontrer les demandes de chaque localité.

Nous avons continué à cheval jusqu'au Fort McLeod et de là à Calgary; cette course est longue mais fort intéressante, jouissant tout le temps, comme nous le faisions, de la vue si agréable des Montagnes Rocheuses et passant à travers une prairie ondulée très-propre aux pâturages pour des troupeaux de bêtes à cornes et de moutons. Cette petite ville présente beaucoup d'intérêt et d'activité, et sa position est non-seulement pittoresque, mais située de manière à commander de grands avantages pour le commerce, aussitôt que le trafic sera définitivement établi de continent à continent.

De Calgary, nous avons fait quelques milles dans la direction de l'Est, afin de visiter la tribu Indienne des Pieds-Noirs. Je suis heureux de dire que j'ai été reçu d'une manière très-amicale, et par ceux-ci et par leurs alliés de la tribu du Sang, et j'ai obtenu des deux—et je n'ai aucun motif de douter de leur sincérité,—que leur conduite pour l'avenir ne sera non moins satisfaisante qu'elle l'a été pendant les temps critiques à travers lesquels nous venons de passer cet été-ci. (Applaudissements.) Il est impossible de rencontrer ces pauvres gens et d'entendre leur dire, sans ressentir une vive sympathie pour eux, vu la situation actuelle où ils se trouvent. Ils sont les habitants originaires de ce continent. Ils se considèrent eux-mêmes, et non sans raison, comme les légitimes possesseurs du sol. Aussi, il ne faut pas être surpris de voir ces pauvres sauvages, maintenant que le buffle, de l'existence duquel dépend leur propre existence depuis nombre d'années, est presque complètement disparu, se livrer de temps à autre à une sorte de désespoir, céla surtout lorsqu'ils voient, comme ils le disent eux-mêmes, l'homme blanc s'enrichir d'année en année et eux au contraire, devenir de plus en plus pauvres. Ce n'est pas ici l'endroit de discuter la question du titre qu'ils prétendent avoir aux terres du Nord-Ouest. La valeur de ce titre, si toutefois il existe, ne se résume pas tant à une question légale qu'à un droit moral que possèdent ces pauvres gens de recevoir un traitement équitable de la part de ceux qui ont répandu dans ce pays le flot irrésistible de la civilisation, et devant lequel ces races primitives ont dû céder le pas et reculer.

Je suis heureux de voir que le gouvernement de la Puissance s'est toujours considéré dans l'obligation de traiter les sauvages avec bonté et douceur et certes nous avons relativement réussi sur ce point. Le problème à résoudre est très-difficile et très-compliqué, et exige une somme énorme de patience de la part de ceux qui ont mission de voir à ce que ces pauvres malheureux ne meurent pas de faim, et cela sans trop les réduire à la misère, et de les amener lentement et graduellement par des procédés qui, dès l'abord, donneront nécessairement très-peu de satisfaction, à un degré de civilisation qui semble dans le moment être si au delà de leur portée. (Applaudissements.)

Nous sommes retournés encore une fois du côté de l'Ouest et nous nous retrouvions bientôt au milieu des rochers escarpés et des précipices des Montagnes Rocheuses, que nous avons montée pas à pas et avec tant de facilité qu'il nous était difficile de réaliser que nous étions enfin arrivés au sommet de la fameuse passe connue sous le nom de Passe-du-Cheval-qui-Rue. Je devrais probablement ici mentionner en passant deux points fort intéressants qui ont attiré en particulier notre attention à cette étape de notre voyage. L'un d'eux est un magnifique étang d'eau minérale possédant une température élevée mais exhalant une mauvaise odeur, (rires), ce qui ne lui enlève pas pour cela la valeur de ses propriétés médicinales, et qui ne nous a pas empêché de prendre un de ces bains les plus délicieux que nous ayions jamais pris. Je ne doute point qu'il viendra un temps où nos invalides canadiens se rendront à Bauff, de préférence à Ain les Bains ou à Wiesbaden, afin de rétablir leur santé par les bains de cette eau sulfureuse et pour respirer cet air pur de la montagne que j'ai toujours considéré comme procurant un résultat plus sanitaire que toute autre chose. Le second point est la découverte dans ce voisinage d'un filon de charbon de qualité supérieure qui, je crois, ressemble plus au charbon dur actuellement sur le marché, que celui que l'on trouve à l'est.—(Applaudissements.)

(*A continuer.*)

PERSONNEL.

L'Hon. M. LaRivière a accompagné, cet après-midi, Sir Adolphe Caron et Lady Caron dans la visite qu'ils ont fait à Mgr l'Archevèque au palais archiépiscopal, aux RR. PP. Jésuites au collège de Saint-Boniface, et aux RR. SS. de la Charité au pensionnat et à l'orphelinat.

Sa Grandeur Mgr Taché, M. l'abbé George Dugast et M. l'abbé Gabriel Cloutier, dont les termes d'office étaient expirés comme membres du Bureau Général d'Education (section catholique), ont été nommés de nouveau par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur.

M. Gabriel Arial est parti ce matin pour Ottawa. Nous regrettons d'apprendre qu'il est appelé auprès de M. J. Bte Arial, son frère, qui est dangereusement malade.

M. J.-Bte. Ouellette, ci-devant de la maison Jean & Cie, de cette ville, est parti mardi pour Arthabaskaville, Qué., où il doit se fixer définitivement.

M. A. H. Bertrand qui demeurait à LaSalle est rendu à Winnipeg avec sa famille pour y passer l'hiver.

Nous regrettons d'apprendre que M. J. O. Poitras du département des postes, est retenu chez lui par une indisposition assez grave.

ACTUALITES.

—Ottawa va, dit on, avoir de grandes fêtes d'hiver à l'époque du carnaval.

—L'état suivant des recettes et dépenses du chemin de fer du Pacifique Canadien vient d'être publié. Septembre 1885, profits bruts $823,487.23 ; dépenses d'exploitation, $466,623.43 ; profits nets, $356,363.78. Du 1er janvier au 30 septembre 1885, $5,908,653.70. Dépenses d'exploitation, $3,619,211.56. Profit net, $2,289,382.23. En septembre 1884 les profits nets furent de $232,211.04 et du 1er janvier au 30 septenbre 1884, il y eut un profit de $477,913.94. Le surplus des profits nets sur ceux de la période correspondante, l'année dernière, est donc pour septembre de $124,652.24 et depuis le 1er janvier au 30 septembre, $184,468.29. Les profits bruts pour septembre comprennent $110,000 pour voiturage du matériel de construction contre $87,000 durant la période correspondante de l'année dernière.

—Au terme de la cour que Son Honneur le Juge Rouleau a tenu dernièrement à Battleford, 46 prisonniers sauvages ont été jugés.

Seize ont été acquités ; 29 ont été condamnés au pénitencier pour des périodes variant de 20 à 2 années ; 11 enfin ont été condamnés à être pendus le 27 de ce mois.

Sur les onze, le juge dit que huit seront certainement pendus ; il pense que deux verront leur peine commuée, et qu'un troisième a de grandes chances de sauver sa tête.

—Les appointements des ministres en Angteterre sont les suivants :

La secrétaire des affaires étrangères et le lord du Trésor $50,000 ; le chancelier de l'Echiquier $25,000 ; le lord grand chancelier $50,000 ; le lord lieutenant d'Irlande $100,000 ; le Président du conseil privé $20,000 ; le secrétaire des Colonies $25,000 ; le secrétaire de l'Intérieur $25,000 : le secrétaire de la guerre $25,000 ; le secrétaire de l'Inde $25,000 ; le premier lord de l'Amirauté $22,000 ; le lord chancelier d'Irlande 30,000 ; le Président du bureau de commerce $10,000.

—Les Dames catholiques de Montréal, de toutes les nationalités, ont formé une association pour venir au secours des malheureux variolés.

—Il y a de paré le monde 6,377,602 juifs, dont 5,407,602 en Europe, 245,000 en Asie, 413,000 en Afrique, 300,000 en Amérique et 12,000 en Océanie.

En Europe, c'est la Russie qui tient le haut du pavé avec 2,552,145

—Une ligne de téléphone est établie de Montréal à Sorel. Elle fonctionne parfaitement bien que la distance soit de 40 milles.

—Le Département de la Milice du Canada a ordonné qu'enquête fût faite pour connaître la condition de ceux que la dernière rébellion a laissé veuves ou orphelins. Les garçons orphelins devront recevoir une pension annuelle jusqu'à l'âge de 16 ans et les orphelines seront entretenues aux frais de l'Etat jusqu'à leur âge de majorité.

—John McCullough, le grand tragédien américain est mort dimanche à Philadelphie. Il était malade depuis plusieurs mois.

—A Montréal M. le maire Beaugrand a fait arrêter M. Gélinas de *La Minerve*, et MM. Vanasse et Lessard du *Monde*, pour avoir publié des articles libelleux contre lui.

NAISSANCES.

A Saint-Norbert, le 2 courant, Madame Augustin Vandale, un fils.

A Saint-Norbert, le 4 courant, Madame Jos. Morand, un fils.

En cette ville, le 4 courant, Madame Peter Owens, un fis.

A Lorette, le 5 courant, Madame Camille Henri, une fille.

MARIAGES.

A Saint-Norbert, le 4 courant, M. Hubert Lamoureux à Melle Marguerite-Anne Jolibois.

En cette ville, le 11 courant, M. Daniel McAnnany à Mlle Sarah Jane Muldoon.

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Avis est par le présent donné que la société existant sous le nom de Jean & Cie, faisant affaire dans la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, est dissoute depuis le 23 Août A.D. 1885.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la société ou qui lui sont endettées doivent s'adresser à M. François Jean, Saint-Boniface.

FRANÇOIS JEAN,
J. BTE. OUELLETTE.

Témoin :
ALPHONSE JEAN. 3ins. 5.11.85.

Statuts de la Province de Manitoba.

ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes de licences suivantes pour la vente de liqueurs dans la Province de Manitoba, ont été reçues :—

J. N. Braun, hôtel, Gretna ;
G. McDougall, hôtel, Gretna ;
Hunt & Potter, magasin, Gretna ;
J. Heinman, magasin, Emerson ;
A. V. Beckstead, hôtel, Emerson ;
Wm. Robinson, hôtel, Emerson ;
G. H. Patterson, hôtel, Dominion City ;
Ludwig Strohkorf, hôtel, Niverville ;
P. Parenteau, hôtel, Saint-Jean-Baptiste ;
Wm. Wait, hôtel, Morris ;
L. F. Mathé, magasin, Morris ;
H. Beauregard, hôtel, Saint-Boniface ;
N. Germain, magasin, Saint-Boniface ;
T. Doyle, hôtel, St. James ;
D. Campbell, hôtel, Minnedosa ;
S. Tooley, magasin, Winnipeg ;
Frazer & Co., magasin, Winnipeg ;
T. D. Cavanagh, hôtel, Elkhorn ;
J. H. Labourdais, magasin, Oak Lake ;
Chas. H. Finley hôtel, Chater.

R. LATOUCHE TUPPER,
Secrétaire du Bureau des Commissaires des Licences.

Winnipeg, 30 Oct. 1885.

Chronique Locale.

—Aujourd'hui jour d'*Actions de Grâces* pour toute la Puissance.

—M. Clément Girard a ouvert un magasin sur l'avenue Taché.

—L'ouverture officielle de l'extension du chemin de fer Manitoba & Nord-Ouest a eu lieu samedi.

—La rumeur allant à dire qu'il y avait une couple de cas de variole à Winnipeg est absolument fausse.

—Depuis quelques jours nombre de personnes se sont fait vacciner dans notre ville.

—La quête de la Toussaint à la cathédrale a rapporté la somme de $55.00.

—La vente des bancs du jubé de la cathédrale aura lieu dimanche après la grand'messe.

—Durant le mois d'octobre dernier, il y a eu 22 décès à Winnipeg. Il y en avait eu 37 en octobre 1884, et 27 durant le même mois en 1884.

—A Winnipeg l'on parie les uns que Riel sera pendu, les autres qu'il ne le sera pas. *Go West and make money any way.*

—Les eaux de la Rivière-Rouge sont plus basses cette année qu'elles ne l'ont été depuis longtemps à pareille époque.

—L'érection d'un marché.—Idée qui a actuellement certain cours parmi la population de notre ville. Tous sont en faveur mais seulement *usquè ad numnos.*

—Que les membres du Cercle Provencher se fassent donc un devoir d'assister demain à la séance qui devra avoir lieu. Le programme pour la soirée est excellent.

—Le 24 décembre prochain seront vendus à l'hôtel-de-ville les lots de la municipalité de Saint-Boniface sur lesquels sont encore dues les taxes de 1883 et 1884.

—Les principales maisons de commerce de Winnipeg ont convenu de fermer leurs établissements à 7.00 p. m. à partir du 2 janvier prochain.

De trois candidats qu'il y avait sur les rangs pour la mairie à Winnipeg, il n'en reste qu'un seul aujourd'hui M. H. S. Westbrook qui sera tout probablement élu par acclamation.

—Les voyous se font tapageurs et audacieux à la Pointe-Douglas, Winnipeg. Les autorités municipales ont ordonné une patrouille spéciale qui devra se faire chaque nuit dans cette partie de la ville.

—Les bâtisses en bois qui font le coin nord-est des rues Principale et Thistle à Winnipeg, ont failli être complètement détruites par les flammes lundi soir. Les pertes s'élèvent à au-delà $2,000.

—Le pont de glace s'est formé la nuit dernière en certains endroits de la Rivière-Rouge. Que personne cependant n'aille se mettre en tête de l'essayer avant plusieurs jours encore.

—Les steamers de la ligne du Pacifique feront leur dernier voyage la semaine prochaine. L'*Athabasca* laissera Port-Arthur le 17 et l'*Alberta* le 20 courant. Ils prendront leurs quartiers d'hiver à Owen Sound.

—Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste, Gauthier, Saint-Pie et Saint-Joseph ont maintenant la malle trois fois par semaine. On espère qu'avant longtemps de nouvelles facilités postales seront accordées à Lorette et à Sainte-Anne.

—Beaucoup de personnes sont allées entendre la lecture de M. le Juge Ryan, vendredi dernier, au Collège de Saint-Boniface. Le lecteur a tiré bon parti de son sujet : " Rome païenne et Rome chrétienne," et tous s'accordent à dire que c'est un des meilleurs entretiens du genre qu'il leur ait été donné d'entendre.

—Il nous a été donné de voir au banquet que l'Association de la Presse de Manitoba a offert à l'Hon. M. White, un numéro de la *Gazette de Québec*, journal anglais et français et le premier qui ait été publié au Canada. Il porte la date du 21 juin 1764.

—Vendredi dernier a eu lieu à l'hôtel-de-ville la vente des terrains de la ville sur lesquels les taxes n'ont pas été payées depuis deux ans. Les acheteurs n'étaient pas nombreux, cependant la vente a réalisé environ $2,000 et est la meilleure que le Bureau Judiciaire ait faite jusqu'aujourd'hui.

—Fort Rouge qui forme le quartier No. 1 de Winnipeg, veut abandonner cette cité à ses propres destinées et s'ériger en municipalité distincte. Les contribuables prétendent qu'il leur en coûterait beaucoup moins. Cette question est actuellement à l'étude des intéressés.

—Voici les noms de quelques-uns des grands jurés tels que donnés par un de nos confrères de Winnipeg. C'est à n'y pas croire tant c'est barbare :—M. Maxime Goulet ne se reconnaitrait pas dans *M. M. Loudit ;* nos populaires épiciers MM. F. Jean et F. Létourneau ne sauraient non plus se retrouver dans MM. *F. Legem* et *F. Latorem ;* pourraient en dire autant MM. J. Bégin, J. Campeau et F. Gingras que l'on présente au public sous les noms invitants de *J. Beryear, J. Competeau* et *F. Lingras.*

—Le recensement des enfants ne âge d'aller à l'école doit se faire dans chaque arrondissement dans le cours du mois de novembre. Les recensements eux-mêmes doivent être renvoyés au surintendant avant le 8 de décembre. Nous invitons en conséquence notre population à ne pas négliger l'accomplissement de ce devoir important.

M. le surintendant a expédié à la fin du mois dernier tous les blancs nécessaires à cette fin. Si, par quelque incident postal, les blancs ne sont pas reçus dans la première quinzaine de novembre, on est instamment prié de s'adresser au surintendant qui expédiera de nouveaux blancs à ceux qui en feront la demande.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert.

9 novembre—Les battages sont terminés à peu près partout.

—Le moulin à farine de Saint-Norbert sera en fonction dans quelques jours.

—On charroie en ce moment les matériaux préparés à Saint-Boniface par le constructeur M. Alphonse Lemay pour les bancs de notre églisə.

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs. Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.
Départ. — Stations. — Arrivée.
† 7 15 p m......2 Winnipeg...... † 7 10 a m
1 00 a m....Portage-du-Rat.... 12 45 a m
† 7 35 a m......... Ignace......... † 4 30 p m
†11 15 a m.........Savanne......... †12 48 p m
Arrivée — Départ
2 30 p m.....Port-Arthur 2..... 9 15 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est
Départ — Stations. — Arrivée
† 8 30 a m......2 Winnipeg. ..... † 6 30 p m
11 05 a m...Portage-la-Prairie.. 4 00 p m
† 1 20 p m.........Carberry......... 1 45 p m
3 00 p m. ....Brandon......... †11 00 a m
5 30 p m ....Elkhorn......... 7 45 a m
6 45 p m.........Moosomin......... † 6 15 a m
† 9 00 p m.........Broadview ...... 3 45 a m
1 00 a m.........Qu'Appelle....... 1 00 a m
3 15 a m......... Régina .... 11 15 p m
† 5 45 a m a 3 } Moose Jaw { 4 1 † 8 55 p m
6 15 a m 1 6 } { 7 a 8 15 p m
† 2 00 p m.....Swift Current...... †12 46 p m
† 8 00 p m.......Maple Creek...... † 7 10 a m
12 45 a m......Medecine Hat...... 2 30 a m
† 9 45 a m......... Gleichen......... † 5 45 p m
† 1 50 p m......... Calgary......... † 1 50 p m.
† 7 25 p m a. 5 } Canmore { 9 1. 8 45 a m
3 00 a m 1.11 } { 12 a † 5 35 p m
† 6 16 a m......... Laggan......... † 2 10 p m
†12.01 p m.. ....Palliser......... 9 55 a m
Arrivée — Départ
4 00 p m......11 Donald 12...... 7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord
Départ — Stations. — Arrivée
† 9 45 p m......1 Winnipeg ..... † 5 25 a m
12 15 p m.....Dominion City..... 2 52 a m
Arrivée — Départ
12 40 p m.......Emerson 1....... 2 25 a m
Départ — Arrivée
9 00 a m.....1 Winnipeg 1..... 7 45 p m
11 15 p m......... Morris......... 5 00 p m
† 1 15 p m........Rosenfelt .... 4 15 p m
Arrivée — Départ
2 15 p m......1 Gretna 1....... 3 25 p m
Départ — Arrivée
2 00 p m......2 Rosenfelt 2...... 1 15 p m
† 3 25 p m.........Morden......... †11 20 p m
Arrivée — Départ
5 30 p m .....2 Manitou 2...... 9 15 a m

Allant Nord. — Allant Sud.
Départ — Stations. — Arrivée
† 4 00 p m......9 Winnipeg ...... † 8 50 a m
Arrivée — Départ
6 00 p m...Selkirk-Ouest 8... 7 00 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.
Départ — Stations. — Arrivée
† 9 30 a m......9 Winnipeg...... † 3 00 p m
10 30 a m....Stony Mountain.... 2 00 p m
Arrivée — Départ
10 55 a m......Stonewall9 ...... 1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est.
Départ — Arrivée
† 9 30 a m......10 Winnipeg...... † 6 00 p m
10 40 a m.......Headingly....... 5 00 p m
Arrivée — Départ
† 1 15 p m } Bout du chemin } † 2 30 p m
} ..M'n S. W B 10.. }

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis.

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le lundi. 4. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8. Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

Jno.18.12.84.

AVIS.

VENTE DE TERRE POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quinzième jour d'Octobre A.D., 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la municipalité de Belcourt, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le trentième jour de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, coin des rues Principale et Water, dans la cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented.
NE¼ of 6 & W½ of NW¼	5	8	4 W	38 21	2 00	40 21	Patented.
SE¼ of 12 & E½	1	8	3 W	37 62	2 00	39 62	do
SW¼ & S½ NW¼	3	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NE¼ of 34 & N½ NW¼	35	8	4 W	23 56	2 00	25 56	do
NW¼ & N½ of NE¼	2	12	4 W	38 21	2 00	40 31	do
East 7½ chs lot 200 Baie St. Paul, cont'g 132 acres	......	......	......	21 08	2 00	23 08	do
West 2 chs lot 109 Baie St. Paul, cont'g 41 acres	......	......	......	8 10	2 00	10 10	do
Lot 152 Baie St. Paul, cont'g 99 acres	......	......	......	12 94	2 00	14 94	do
West 4 chs lot 225 Baie St. Paul, cont'g 65 acres	......	......	......	8 33	2 00	10 33	do
SE¼ of 9 & N½ NE¼	4	9	4 W	33 34	2 00	35 34	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	4 W	18 69	2 00	20 69	do
NE¼ of 33 & N½ NW¼	34	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 12 & N½ NW¼	1	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	3 W	38 21	2 00	40 21	do
West 3 chs. lot 19 Baie St. Paul, cont'g 52 acres	......	......	......	10 46	2 00	12 46	do
East 8 chs. & West 6 chs. lot 20 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	37 60	2 00	39 60	do
SW¼ & S½ NW¼	14	8	3 W	24 16	2 00	26 16	do
SW¼ of 27 & W½ NW¼	22	11	3 W	24 16	2 00	26 16	do
NW¼ of 30 & S½ SW¼	31	9	3 W	23 41	2 00	25 41	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	11	4 W	23 41	2 00	25 41	do
NW¼ & N½ SW¼	32	8	4 W	27 52	2 00	29 52	do
NW¼ & N½ NE¼	7	8	4 W	23 22	2 00	25 22	do
NE¼ of 23 & S½ NW¼	24	11	3 W	37 69	2 00	39 69	do
SW¼ & S½ NW¼	25	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	6	10	4 W	41 62	2 00	43 62	do
West 8 chs lot 231 Baie St. Paul, cont'g 112 acres	......	......	......	50 69	2 00	52 69	do
E½	31	7	4 W	57 99	2 00	59 99	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	3 W	36 64	2 00	38 64	do
SW¼ of 12 & N½ of NW¼	1	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ & S½ NE¼	1	9	4 W	21 52	2 00	23 52	do
SW¼ & S½ NW¼	2	10	3 W	21 52	2 00	23 52	do
NW¼ & N½ NW¼	31	9	4 W	42 17	2 00	44 17	do
NE¼	28	10	3 W	18 34	2 00	20 34	do
Lot 209 Baie St. Paul, cont'g 225 acres	......	......	......	54 14	2 00	56 14	do
Lot 210 Baie St. Paul, cont'g 114 acres	......	......	......	20 70	2 00	22 70	do
SE¼	3	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	4 W	42 86	2 00	44 86	do
SE¼ of 23 & N½ NE¼	14	10	4 W	30 96	2 00	32 96	do
SW¼ & W½ NW¼	5	12	3 W	42 86	2 00	44 86	do
NW¼ of 14 & E½ NE¼	15	12	4 W	30 96	2 00	32 96	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ of 32 & S½ SW¼	33	8	3 W	23 56	2 00	25 56	do
East 6 chs. lot 231 Baie St. Paul, cont'g 88 acres	......	......	......	26 96	2 00	28 96	do
SW¼ & S½ NW¼	6	9	4 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ & N½ SE¼	31	9	3 W	21 52	2 00	23 52	do
S½ NE¼ & SE¼	19	10	3 W	17 43	2 00	19 43	do
SW¼ & S½ NW¼	1	9	4 W	15 86	2 00	17 86	do
NE¼ & E½ SE¼	32	11	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NE¼ & N½ SE¼	12	12	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NW¼ & N½ SW¼	27	10	3 W	48 11	2 00	50 11	do
SE¼ of 12 & N½ NE¼	1	11	4 W	48 11	2 00	50 11	do
NE¼ & N½ SE¼	16	9	4 W	36 99	2 00	38 99	do
SW¼ of 31 & W½ NW¼	30	10	3 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	4	11	4 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	4 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 112 Baie St. Paul, cont'g 123 acres	......	......	......	28 21	2 00	30 21	do
West 4 chs. lot 41 Baie St. Paul, cont'g 38 acres	......	......	......	7 44	2 00	9 44	do
East 2 chs. lot 42 Baie St. Paul, cont'g 22 acres	......	......	......	5 55	2 00	7 55	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	3 W	23 56	2 00	25 56	do
NE¼ of 15 & E½ SE¼	22	10	4 W	23 56	2 00	25 56	do
Lot 29 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	24 09	2 00	26 09	do
SE¼ & S½ NE¼	18	8	4 W	49 33	2 00	51 33	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	4 W	22 78	2 00	24 78	
Lot 39 Baie St. Paul, cont'g 98 acres	......	......	......	25 79	2 00	27 79	W 2 chs p.
SE¼ & E½ SW¼	13	12	4 W	26 97	2 00	28 97	Patented.
SW¼ & W½ SE¼	32	11	4 W	38 21	2 00	40 21	do
Lot 48 Baie St. Paul, cont'g 95 acres	......	......	......	25 54	2 00	27 54	do
SW¼ & S½ NW¼	17	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NW¼ & W½ SW¼	28	11	3 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	8	4 W	24 79	2 00	26 79	do
Lot 26 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	19 92	2 00	21 92	do
Lot 31 Baie St. Paul, cont'g 23 acres	......	......	......	10 93	2 00	12 93	do
Lot 32 Baie St. Paul, cont'g 91 acres	......	......	......	20 27	2 00	22 27	do
Lot 216 Baie St. Paul	......	......	......	27 01	2 00	29 01	do
Lot 129 Baie St. Paul, cont'g 94 acres	......	......	......	37 26	2 00	39 26	do
SE¼ of 15 & N½ NE¼	10	8	3 W	42 17	2 00	44 17	do
NW¼ & W½ NE¼	33	10	3 W	38 21	2 00	40 21	do
SW¼ of 31 & N½ of NW¼	30	11	4 W	54 07	2 00	56 07	do
NE¼ & E½ NW¼	5	8	3 W	49 59	2 00	51 59	do
SE¼ of 28 & N½ NE¼	21	10	3 W	49 59	2 00	51 59	do
NW¼ of 1 & S½ SW¼	12	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
NE¼ of 6 & S½ SE¼	7	12	4 W	42 17	2 00	44 17	do
SE¼ & S½ NE¼	34	12	3 W	56 54	2 00	58 54	do
NE¼ of 19 & N½ NW¼	20	8	4 W	26 63	2 00	28 63	do
SW¼	2	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	11	3 W	18 69	2 00	20 69	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NE¼ & N½ SE¼	13	11	3 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 187 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	61 89	2 00	63 89	do
N½ of NE¼ of 28 & SE¼	33	8	4 W	33 07	2 00	35 07	do
NE¼ & E½ NW¼	32	10	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & E½ SW¼	33	11	3 W	31 73	2 00	33 73	do
W½ of NW¼ of 3 & NE¼	4	12	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & S½ NE¼	27	9	4 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ of 33 & N½ NE¼	28	9	3 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ & S½ NE¼	25	8	3 W	23 56	2 00	25 66	do
East 8 chs. lot 108 Baie St. Paul, cont'g 163 acres	......	......	......	68 29	2 00	70 29	do
S½ of SE¼	1	12	3 W	9 81	2 00	11 81	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	4 W	17 52	2 00	19 52	do
SW¼ & S½ NW¼	5	10	4 W	17 52	2 00	19 52	do
NE¼ of 14 & W½ NW¼	13	12	4 W	17 52	2 00	19 52	do
Lot 146 Baie St. Paul, cont'g 133 acres	......	......	......	35 20	2 00	37 20	do
SE¼ of 14 & W½ SW¼	13	12	4 W	54 07	2 00	56 07	do
SE¼ & S½ NE¼	30	11	4 W	39 42	2 00	41 42	do
N½ of NE¼ of 1 & SE¼	12	10	4 W	25 94	2 00	27 94	do
W½ of SW¼ of 1 & SE¼	2	11	3 W	25 94	2 00	27 94	do
NW¼ of 9 & NE¼	3	7	3 W	31 86	2 00	33 86	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	3 W	48 89	2 00	50 89	do
SW¼ & S½ NW¼	34	8	3 W	22 34	2 00	24 34	do
NW¼ & W½ NE¼	23	8	3 W	18 69	2 00	20 69	do

Daté le 16ème jour d'Octobre, dans la cité de Winnipeg, Comté de Selkirk.

ARTHUR STEWART,
Secrétaire-Trésorier,
Bureau du District Judiciaire de l'Est,
Boîte 1293, Winnipeg, Man.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le 5ème jour de Novembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Jeudi le 24ème jour de Décembre prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à Saint-Boniface, dans l'Hôtel-de-Ville, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
NE¼ & N½ SE¼	1	10	4 E	9 98	2 00	11 98	Patented
SW¼ & S½ SE¼	1	10	4 E	17 42	2 00	19 42	do
NW¼ of 1 & S½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NW¼ & N½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	Unpat'd.
SW¼	2	10	4 E	10 65	2 00	12 65	Patented
SW¼ & W½ SE¼	4	10	4 E	42 94	2 00	44 24	do
NW¼ of 4 & N½ NE¼	5	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
NE¼ & S½ SE¼	9	10	4 E	14 52	2 00	16 52	do
E½ SW¼ & SE¼	6	10	4 E	17 42	2 00	19 42	do
W½ of NW¼ of 5. E½ of NE¼ of 6 & E½ SE¼	7	10	4 E	17 42	2 00	19 42	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	10	10	4 E	8 71	2 00	10 71	Patented
N½ of NW¼ of 10 & SW¼	15	10	4 E	17 42	2 00	19 42	Unpat'd.
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	8 71	2 00	10 71	Patented
N½ of N½ of 12 & S½ SE¼	13	10	4 E	17 42	2 00	19 42	do
NE¼ & N½ SE¼	13	10	4 E	32 33	2 00	34 33	Patented
SW¼ & S½ SE¼	14	10	4 E	33 61	2 00	35 61	do
NW¼ & W½ NE¼	15	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ NW¼	22	10	4 E	41 04	2 00	43 04	do
N½ NW¼ of 22 & SW¼	27	10	4 E	9 99	2 00	11 99	do
N½ NE¼ of 22 & SE¼	27	10	4 E	33 55	2 00	35 55	do
SW¼ & S½ NW¼	23	10	4 E	36 69	2 00	38 69	do
NE¼ & N½ NW¼	23	10	4 E	49 76	2 00	51 76	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	24	10	4 E	39 59	2 00	41 59	do
SW¼ & S½ NW¼	24	10	4 E	41 04	2 00	43 04	Patented
E½ of N½ of NW¼ of 24 & E½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
W½ of N½ of NW¼ of 24 & W½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
NW¼ of 25 & S½ SW¼	36	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NE¼ of 25 & S½ SE¼	36	10	4 E	49 76	2 00	51 76	do
SE¼ & S½ NE¼	26	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ NE¼ of 26 & SE¼	35	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
NW¼ & N½ SW¼	34	10	4 E	26 14	2 00	28 14	do
NE¼ & N½ SE¼	34	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
NE¼ & N½ NW¼	35	10	4 E	36 69	2 00	38 69	Unpat'd.
Lot 64 St. Boniface, cont'g 33 acres	......	......	......	43 93	2 00	45 93	Patented
Lot 65 St. Boniface, cont'g 37½ acres	......	......	......	49 92	2 00	51 92	do
Outer 2 miles Lot 66 St. Boniface cont'g 10⅞ ac.	......	......	......	33 77	2 00	35 77	do
Outer 2 miles Lot 67 St. Boniface cont'g 39 ac.	......	......	......	234 23	2 00	236 23	do
Outer 2 miles Lot 68 & Pt Lot 69 St. Boniface cont'g 70¾ acres	......	......	......	205 12	2 00	207 12	do
Outer 2 miles Lot 72 St. Boniface con'tg 78 ac.	......	......	......	180 94	2 00	182 94	do
Outer 2 miles Lot 73 St. Boniface cont'g 82 ac.	......	......	......	186 75	2 00	188 75	do
Outer 2 miles Lot 74 St. Boniface cont'g 85 ac.	......	......	......	199 68	2 00	201 68	do
Outer 2 miles Lot 75 St. Boniface cont'g 87 ac.	......	......	......	199 68	2 00	201 68	do
Lot 104 St. Boniface cont'g 25 acres	......	......	......	117 48	2 00	119 48	do
W½ of NE¼ & E½ NW¼ of 6 & W½ SE¼	7	10	4 E	32 62	2 00	34 62	do
SE¼ & S½ NE¼	22	10	4 E	6 00	2 00	8 00	do
E½ of Lot 117 cont'g 17 ac	......	......	.....	23 78	2 00	25 78	Unpat'd.

Dated at Winnipeg, this fifth day of November A.D. 1885.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

45-49

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION.

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requ s concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.